

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

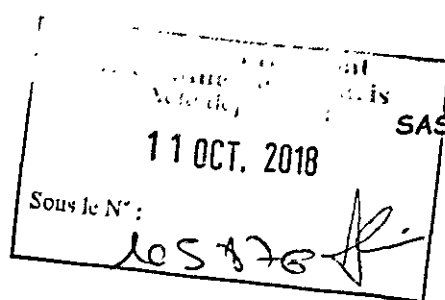
Numéro de gestion : 2014 B 25228
Numéro SIREN : 808 359 400
Nom ou dénomination : A.2.C.

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2018 sous le numéro de dépôt 105876



1827925201

DATE DEPOT :	2018-10-11
NUMERO DE DEPOT :	2018R105876
N° GESTION :	2014B25228
N° SIREN :	808359400
DENOMINATION :	A.2.C.
ADRESSE :	16 rue du Pont Neuf 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2018/09/12
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRE LA PERTE DE MOITIE DU C



A.2.C.

DS 17-9-18
Dn

SAS à associé unique au capital de 1.000 €

Siège social : 16 Rue du Pont Neuf

75001 PARIS

808.359.400 RCS PARIS

167 75 223

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 12 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit et le mercredi douze septembre,

Monsieur Alain RAIMBAULT, demeurant à FONTENAY SUR EURE 28630 - 17 rue Jean Moulin, propriétaire des 100 actions composant le capital social de la société A.2.C., associé unique et président de ladite société,

a pris les décisions suivantes relatives :

- A la décision à prendre en application de l'article L 223-42 du code de commerce,
- Et aux pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir :

- établi le rapport de gestion et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvés par l'associé unique le 30 juin 2018,
- constaté que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social au 31 décembre 2017,

décide, conformément aux dispositions de l'article 223-42 du Code du Commerce, de poursuivre l'activité, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Alain RAIMBAULT
président - associé unique